



Jeu concours – Foire Exposition de Cholet
Séjour 7 jours / 6 nuits pour 2 à Madère
3 coffrets Wonderbox

Conformément aux prescriptions de la loi du 23 Juin 1989 sur la protection des consommateurs.

Article 1 : Société organisatrice

La SARL L.É.O, Loire Événement Organisation, société au capital de 250 000 € située à 19 quai Carnot, 49400 SAUMUR, sous le numéro de Siret 423 44 1013 00038, organise du 30 mai au 2 juin 2019 dans le cadre de la Foire Exposition de Cholet, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (dont les lots sont « Un séjour 7 jours / 6 nuits pour 2 à Madère » et « 3 coffrets Wonderbox » détaillés ci-après) selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

3.1 Le participant doit remplir le bulletin de jeu et compléter tous les champs obligatoires (nom, prénom, ville, numéro de téléphone et éventuellement e-mail). Le coupon doit être ensuite déposé dans l'urne située sur le stand CARREFOUR VOYAGES de la Foire Exposition de Cholet, avant l'heure du tirage au sort.

3.2 Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par foyer (même nom, même adresse mail). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L.É.O se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Article 4 : Sélection du gagnant

4.1 Le gagnant sera désigné par tirage au sort le dimanche 1^{er} juin 2019 à 17h. Le participant désigné sera contacté par téléphone ou par courrier électronique par l'organisateur. Si le participant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi de ce message (électronique ou vocal), il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Afin de prévenir cette éventualité, un tirage au sort suppléant sera ainsi effectué. Si, à son tour, le tiré au sort suppléant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi de ce message (électronique ou vocal), le lot restera la propriété de l'Organisateur.

4.2 Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

4.3 Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant l'annulation de l'attribution déjà envoyé.

Article 5 : Dotation

Le jeu est composé des dotations suivantes à gagner par tirage au sort le dimanche 1er juin 2019 :

Un séjour 7 jours – 6 nuits pour deux personnes sur l'île de Madère (Portugal), valeur estimée à 1500€ TTC pour 2 personnes, comprenant :

- le vol aller/retour depuis Nantes avec les bagages en soute, les taxes aéroport, les transferts aéroport/hôtel,
- l'hôtel 4* avec la demi-pension (petit déjeuner et dîner) pour les 7 jours,
- séjour pour 2 personnes valable jusqu'au 31 octobre 2019 (hors vacances scolaires)

Non compris : animations et activités, les dépenses personnelles, l'assurance.

3 coffrets Wonderbox d'une valeur total de 800€TTC, comprenant :

- une liste d'activité au choix réalisable dans l'année suivant la réception du coffret (voir date indiquée sur le coffret)

L'organisateur ne sera en aucun cas tenu pour responsable des défauts éventuels du lot attribué. Ce dernier n'est également aucunement responsable de tout accident ou dégradation survenu lors de l'utilisation ou durant la jouissance du lot postérieurement à sa remise.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur si les circonstances l'exigent.

Article 6 : Acheminement du lot

6.1 Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

Tout lot est attribué personnellement au gagnant et ne saurait être cédé. Il ne pourra pas être demandé sa contre-valeur en numéraire.

6.2 Si, pour des raisons médicales uniquement, le gagnant ne pouvait jouir du lot après la validation de son vol, il lui sera demandé une contrepartie financière pour le changement des billets d'avion à une tiers personne de son choix selon les conditions générales et particulières de l'organisateur : TOP OF TRAVEL.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Les personnes autorisées peuvent jouer avec un bon de participation disponible dans les différents supports de communication de la Foire et également remis à l'entrée.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible sur simple demande à l'accueil de la SARL L.É.O. ou de la Foire Exposition de Cholet du 30 mai au 2 juin 2019. Il peut également être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : L.É.O – 19 quai Carnot – 49400 SAUMUR. Le remboursement du timbre utilisé pour la demande écrite de règlement complet se fera au tarif normal en vigueur pour les courriers de moins de 20 gr, si le participant en fait la demande écrite jointe ou adressée sous pli suffisamment affranchi avant le 28 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : L.É.O – 19 quai Carnot – 49400 SAUMUR.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, ville, numéro de téléphone et e-mail). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur et ses partenaires CARREFOUR VOYAGES et TOP OF TRAVEL.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : L.É.O - 19 Quai Carnot - 49400 SAUMUR ou par mail à info@l-e-o.fr.

Le remboursement du timbre d'opposition à l'utilisation des données à des fins de prospection se fera au tarif normal en vigueur pour les courriers de moins de 20 gr, si le participant en fait la demande écrite jointe ou adressée sous pli suffisamment affranchi avant le 28 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : L.É.O – 19 quai Carnot – 49400 SAUMUR.

L'organisateur se réserve la possibilité de suspendre le jeu s'il estime qu'il n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : L.É.O - 19 Quai Carnot - 49400 SAUMUR.

L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

ORGANISATEUR

L. É.O Loire Événement Organisation
19 quai Carnot
49400 SAUMUR
Tél. : 02 41 38 60 00
Fax : 02 41 38 60 60

INFORMATIONS PRATIQUES

Foire Exposition de Cholet
Parc Expo – 2 Avenue Marcel Prat
49300 Cholet

Jeudi 30 mai de 10h à 19h
Vendredi 31 mai de 10h à 19h
Samedi 1^{er} juin de 10h à 21h
Dimanche 2 juin de 10h à 19h
Entrée gratuite.

